

**Conditions générales de fonctionnement de l'établissement de soins vétérinaires des Dr Eric Lemettre, Yvan Cochin, Laure Reynaud, Agathe Chauvigné, Clinique Du Donjon, 2 avenue de chenonceaux 41400 Montrichard**

Les présentes conditions sont consultables sur le tableau d'affichage de notre salle d'attente, elles peuvent vous être remises sous un format papier à la clinique ou peuvent être téléchargées à l'adresse suivante : <http://clinique-veterinaire.com/conditions-generales-de-fonctionnement/>

Tout acte effectué sur un animal dans notre établissement de soins vétérinaires est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement que le propriétaire ou détenteur de l'animal déclare accepter sans conditions.

**1) Appellation de l'établissement de soins**

Notre établissement de soins est classé «Clinique vétérinaire pour animaux de compagnie » conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatifs aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'Ordre des vétérinaires <https://www.veterinaire.fr/ressources-documentaires.html>

**2) Horaires d'ouverture et conditions d'accueil du public**

La clinique est ouverte du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00, le samedi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Les consultations ont lieu sur rendez-vous. Tel 02 54 32 00 24 ; mel [Cdd41400@free.fr](mailto:Cdd41400@free.fr) ; Site internet : <http://clinique-veterinaire.com>

**3) Personnel affecté habituellement aux soins des animaux**

Vétérinaires : Dr Lemettre Eric associé docteur vétérinaire, Dr Yvan Cochin associé docteur vétérinaire, Dr Laure Reynaud associée docteur vétérinaire, Dr Agathe Chauvigné associée docteur vétérinaire, Dr Julien Ferrer salarié docteur vétérinaire.

Auxiliaires spécialisées vétérinaires : Mme Dumas Krystel ASV niveau 5, Mme Périne Richard ASV niveau 5, Mme Choron Katy ASV niveau 5, Mme Pinard Julie ASV niveau 5.

**4) Prestations effectuées au sein de la clinique**

- Consultations de médecine générale
- Chirurgie de convenance
- Chirurgie gynécologique
- Chirurgie des tissus mous
- Consultations d'ostéopathie assurée par le Dr Chauvigné Agathe
- Chirurgie orthopédique sur le site de bléré
- Consultation à domicile pour les animaux de compagnie et de rente.
- Analyses sanguines de laboratoire
  - Effectuées par nos soins avec le matériel suivant : SCIL (nfs , biochimie,)
  - Effectuées le cas échéant par un laboratoire extérieur CAL, Biogenix ... avec l'accord du client
- Echographie (appareil samsung)
- Fibro-endoscopie : appareils Optomed sur le site de bléré
- Anesthésies générales selon les protocoles suivants sauf indications contraires dans

le contrat de soins. Le protocole est choisi en fonction de la nature de la chirurgie et de l'âge de l'animal :

- Anesthésie flash : médétomidine ou propofol ou isoflurane en cage d'induction.
  - Tranquillisation poussée médétomidine / Kétamine ou tilétamine/zolazépam
  - Prémédication diazépam
  - Anesthésie longue durée : Prémédication diazépam, induction kétamine, relais gaz isoflurane
  - Surveillance de l'anesthésie par scope mindray
- Imagerie médicale : - Réalisation de radiographies : générateur IMD, développement numérique sur numériseur AGFA (une copie sur CD des radiographies sera remise au client sur simple demande).
  - Délivrance de médicaments : Conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur
  - Ventes de produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques.

## **5) Surveillance des animaux hospitalisés**

Les animaux hospitalisés font l'objet de soins attentifs et réguliers. Nous ne sommes pas présents sur le site 24h sur 24 mais nous organisons des rondes la nuit et le week-end chaque fois que cela est nécessaire.

Vous pouvez rendre visite à votre compagnon en semaine pendant les heures d'ouverture si cela ne perturbe pas le fonctionnement de la clinique et le week-end après accord avec le vétérinaire d'astreinte.

## **6) Permanence et continuité des soins**

Afin d'assurer en notre absence un suivi optimum des animaux qui nous sont confiés, nous assurons une garde téléphonique lorsque la clinique est fermée au public. Un répondeur vous communique le numéro de téléphone portable du vétérinaire de garde.

Si le vétérinaire n'est pas immédiatement joignable (en visite, en consultation ou en chirurgie) nous vous remercions de laisser un message sur son téléphone portable afin qu'il puisse vous recontacter dans les meilleurs délais.

A l'issue de l'entretien téléphonique le vétérinaire estimera la nécessité d'une consultation éventuelle et vous fixera alors rendez-vous sur un des deux sites.

## **7) Espèces traitées**

Les espèces habituellement ou occasionnellement traitées dans notre établissement sont les suivantes :

- Chiens, Chats, Rongeurs ,Lagomorphes, Oiseaux
- Ovins, Caprins , Bovins
- Equidés : nous ne sommes pas des spécialistes et effectuons les interventions de base et d'urgence sur des animaux dont la valeur n'excède pas dix mille Euros. Pour tous les autres cas nous vous invitons à consulter un vétérinaire spécialiste :
  - Dr Delalande : Clinique vétérinaires de l'Escotais ;Nongrenieres , Neuillé Pont pierre 37600 ; Tel 02 47 24 32 11 .
  - Dr Bussy , Clinique vétérinaire du grand Renaud , Le Grand Renaud 72650 Saint Saturnin, tel : 02 43 25 40 40

L'ensemble du matériel décrit ci-dessus n'est pas utilisable chez les équidés et aucun local ne permet une hospitalisation des équidés.

## **8) Risque thérapeutique, risque anesthésique, risque lié à la contention, consentement éclairé du client**

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou, dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital du patient, par écrit sous la forme d'un contrat de soins.

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de l'animal et/ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité. L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contentions énoncées ci-dessus.

## **9) Contrat de soins, conditions particulières**

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

## **10) Prise en charge du patient lors du décès de l'animal**

En cas de décès de l'animal, nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à fins d'inhumation. Nous pouvons dans les autres cas assurer par l'intermédiaire de la Société INCINERIS , 2 avenue Halley , 59650 Villeneuve d'ascq l'incinération collective ou individuelle du corps ( site internet : <http://www.incineris.fr/> )  
Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le client.  
Les frais d'incinération sont à la charge du client.

## **11) Admission des animaux visés par la Législation sur les chiens dangereux.**

Les chiens de première et deuxième catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

## **12) Admission des animaux errants**

Les animaux errants ne sont pas admis et ils doivent être pris en charge par les mairies conformément au Code Rural.

## **13) Conditions tarifaires**

Les tarifs des actes principaux sont affichés dans notre salle d'attente et sont consultables à l'adresse suivante : <http://clinique-vétérinaire.com/tarifs/>

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés. Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.

La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire leur chiffrage exact. Dans ce cas un devis incluant des paliers financiers sera remis au client. Tout devis signé engage le propriétaire ou le détenteur à le régler à la restitution de son animal.

## **14) Modalités de règlement**

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client. De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté

selon des modalités convenues entre le vétérinaire et le client.

Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation de l'animal pour plusieurs jours, ou lors de soins de longue durée.

Un avoir pourra être établi en cas de restitutions d'aliments non entamés et achetés depuis moins d'un mois. Les médicaments non entamés ne peuvent être repris.

Lors de paiement différé, des pénalités de retard calculées à un taux égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour d'exigibilité de la facture seront appliquées en cas de non-respect de la date de paiement indiquée sur la facture.

Le vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur par voie d'huissier en cas de non-paiement.

### **15) Litiges**

En cas de litige à caractère déontologique, le client peut s'adresser au CROV de la Région Centre, 23/25 avenue de la Libération, 45000 Orléans, tel : 02 38 86 11 26, mel : [cro.centre@veterinaire.fr](mailto:cro.centre@veterinaire.fr)

### **16) RCP**

En cas de litiges sur la qualité de notre pratique , notre Responsabilité Civile Professionnelle est assurée par : La médicale de France, 15 Rue Chanoineau, 37000 Tours, Téléphone :02 47 20 49 49

### **17) Loi « Informatique et libertés », secret professionnel**

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, tout client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Dr Cochin Yvan.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel. Aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.